

MAIRIE de GROISY



HAUTE-SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 2025

DELIBERATION

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 19 - Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 20 mai 2025

Etaient présents : Fabienne ALTER - Isabelle BASTID - Régis BLANC - Nathalie CHAPPET
 Henri CHAUMONTET - Gérard DUGAVE - Isabelle DUPANLOUP - Anaïs DURET - Daniel JORDANOU (arrivé à 19H25 pour le vote de la question n° 6 - délibération n°2025-045) - Jean LACHAVANNE - Caroline LAMOUILLE
 Philippe MANDEREAU - Stephen MARTRES - Christelle MICHELIN - Mélanie OUVRY - Christophe SIBILLE
 Philippe SIMONNET - Brian SINICKI - Béatrice VALLEJO

Etait excusée : Nathalie BOCQUET

Etaient absents : Clément BERTA - Amélie CONTAT-FONTAINE - Camille REMILLON - David VERNEY

Pouvoir : 1

Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Anaïs DURET

DEL N° 2025-049 – PERSONNEL - CREATION DE POSTE DE CONTRACTUELS DANS LES SERVICES SCOLAIRE, RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE : APPROBATION

Exposé de Monsieur le Maire, Henri CHAUMONTET,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié par décret n°2022-1153 du 12 août relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique,

Dans le cadre de l'organisation du Service Scolaire pour la rentrée scolaire de septembre 2025, il convient :

- d'une part, de créer trois postes d'agents contractuels à temps non complet pour une durée d'un an pour accroissement temporaire d'activité afin de venir en renfort à l'équipe des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM),
- d'autre part, de créer six postes d'agents contractuels pour l'année scolaire 2025 - 2026 à temps non complet dans le cadre de l'organisation du Service de Restauration scolaire et de la pause méridienne.

Au vu de l'exposé,

le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la création des postes d'agents contractuels suivants :

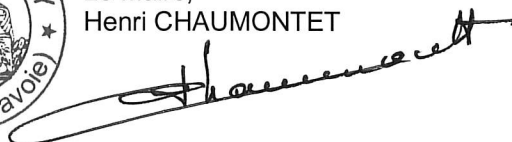
- au sein du Service Scolaire :
 - trois postes d'agents contractuels à temps non complet (28.3/35^{ème} (temps annualisé)) sur une durée de 12 mois, soit, deux postes à compter du 28 août 2025 et un poste à compter du 1^{er} janvier 2026, et de fixer la rémunération sur la base de traitement d'un adjoint d'animation Indice Majoré (IM) 366,
- au sein du Service de Restauration scolaire et Accueil Périscolaire :
 - un poste d'agent contractuel pour une durée de 9h75/35^{ème} couvrant la période du 1^{er} septembre 2025 au 3 juillet 2026, avec rémunération sur la base d'un agent technique IM 366,

- cinq postes d'agents contractuels d'animation couvrant la période scolaire du 1er septembre 2025 au 3 juillet 2026, pour un volume d'heures global maximum annuel de 1050 heures à répartir sur les cinq agents à recruter et avec rémunération sur la base d'un adjoint d'animation IM 366 ;
- **AUTORISE** le Maire à procéder au recrutement,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget,
- **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

La Secrétaire de séance,
Anaïs DURET




Le Maire,
Henri CHAUMONTET



Acte certifié exécutoire :

Télétransmis en Préfecture le : 5/06/2025

Publié le : 6/06/2025

Le Maire,
Henri CHAUMONTET

